

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....15
 Quorum..... 8
 Présents..... 11
 Votants.....14
 Procurations..... 3
 Absent1

Date de la convocation : 27/01/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 31 janvier à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de Monsieur Claude VIDAL, Maire

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à Monsieur VIDAL Didier, Monsieur ASSIE Allan a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Madame COBO Rolande.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ABSENT EXCUSÉ : REFREGERS Claude

SEANCE N° 1**DELIBERATION N° 7**
**MODIFICATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES PROJETS D'ASSAINISSEMENT,
 D'EAU POTABLE ET D'EAU PLUVIALE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation relative à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les projets d'assainissement, d'eau potable et d'eau pluviale des réseaux du bourg et des écarts a été engagée selon la procédure adaptée, en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.

Après analyse des offres remises par la Commission de Travaux en date du 28 novembre 2020, la proposition du bureau d'études AVEYRON ETUDES ENVIRONNEMENT – Rodez (12) – est jugée comme la mieux disante et a été acceptée par décision du conseil municipal dans sa délibération du 20 février 2021.

Le nouveau coût proposé par le bureau d'études est :

Montant total HT – Tranche Ferme	: 21 750 €
Montant total HT – Tranches Optionnelles n° 1 à n° 4	: 21 050 €
Montant total HT – Prestations complémentaires	: 1 200.00 €
MONTANT TOTAL HT	: 44 000.00 €
TVA 20 %	: 8 800.00 €
MONTANT TOTAL TTC	: 52 800.00 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider l'avenant de modification au marché concerné et de l'autoriser à signer les documents attenants à cette modification (ancien montant 61 200 € TTC, nouveau montant 52 800 € TTC, soit une économie de 8 400 € TTC).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Décide à 14 voix pour

- **DE VALIDER** l'avenant de modification au marché concerné ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les documents attenants à cette modification.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
 Ont signé*

*Le secrétaire de séance
 DRIGOUT Jean-Luc*

*Le Maire
 Claude VIDAL*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 03 FEV. 2025
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le

03 FEV. 2025

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.
 dématérialisé*

